



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

COMPTE RENDU DE LA TENEUR DES DISCUSSIONS ET DU RÉSULTAT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020

Après identification individuelle, constat des présences et du quorum par M. le maire-suppléant Claude Gosselin.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Brisson assiste à cette conférence téléphonique malgré le fait qu'il soit en convalescence et il demande au maire suppléant M. Claude Gosselin de présider l'assemblée.

M. Claude Gosselin déclare la séance ouverte

1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
M. Brisson s'informe si tous les élus ont reçu copie de l'avis légal concernant la levée du moratoire.
2. **AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**
N. Renaud informe les membres du conseil qu'étant donné que nous ne pouvons enregistrer les séances et mettre en ligne, elle produira un compte rendu des délibérations tenues.
3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
Pas de commentaires
- 3.1 *Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril et de la séance extraordinaire du 9 avril 2020*
M. Brisson mentionne qu'il a bien lu les procès-verbaux qu'ils sont conformes et qu'il en propose l'adoption.
4. **APPROBATION DES COMPTES**
- 4.1 *Comptes à payer*
Les membres mentionnent avoir examiné les comptes déposés, pas de question additionnelles.
- 4.2 *Quote-part SSI 2020 – MRC de Montcalm*
R. Pitre, budget déjà adopté par la MRC et par la municipalité.
5. **CORRESPONDANCE**
N. Renaud mentionne que les correspondances déposées le 15, 23 et 30 avril ne nécessitent pas de résolutions additionnelles.
6. **DÉPÔT DE RAPPORTS**
- 6.1 *Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe*
N. Renaud, mentionne qu'habituellement cette résolution est adoptée en mai en même temps que lors du dépôt du rapport financier, cette année celui-ci a été déposé en mars, mais le rapport du maire n'avait pas encore été fait, il faut autoriser son publi-postage.
- 6.2 *Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (avril 2020)*
M. Claude Gosselin mentionne qu'aucun permis n'a été refusé et que 10 sont émis.
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
N. Renaud mentionne qu'aucune question concernant cette séance n'a été adressée par courriel au conseil municipal.
8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 8.1 *Adoption du Règlement 644-2020 amendant le règlement 642-2019 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020*



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

C. Gosselin spécifie que ce règlement met le taux d'intérêt à 0 %.

8.2 Assurance collective – Renouvellement à ASQ CONSULTANT en avantages sociaux
N. Renaud mentionne que la municipalité fait partie d'un regroupement (Fonds Lanaudière de 22 municipalités), et avant terme ils nous informent du renouvellement. La prime augmente de 2.53 %.

8.3 Levée du moratoire sur les raccordements à l'égout

Les membres discutent quelque peu concernant le texte légal déposé, ils confirment que ce texte reproduit bien les discussions passées.

8.4 Autorisation pour demande de certificat d'autorisation – travaux de stabilisation – Glissement de terrain sur le rang de la Rivière Nord
Aucune discussion additionnelle.

8.5 Travaux de marquage de la chaussée 2020
M. Brisson mentionne qu'il serait approprié que le traçage se fasse au début juin seulement, qu'un employé soit avisé et puisse suivre la Cie, ce n'est pas la même quantité de peinture étalée à 30 km au lieu de 5 km, que les lignes sont déjà effacées au début de l'hiver d'informer Jean-François afin qu'il puisse faire respecter ces directives.

8.6 Renouvellement de la certification OSER-JEUNES (CRÉVALE)
Aucune discussion additionnelle.

8.7 Annulation ou report des activités et événements
S. Cardin, d'accord et important d'être conséquent avec le communiqué déjà émis.

8.8 Inscription au congrès de la FQM année 2020
R. Pitre, n'aura peut-être même pas lieu.

8.9 Contribution versée à la Fédération des Loisirs sportifs et culturels de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest – 1er versement de 2020
N. Renaud confirme à M. Villemare qu'il sera fait mention de l'aide que la municipalité pourra apporter à la Fédération afin d'obtenir son statut d'organisme.

9. VARIA
M. Brisson informe le conseil qu'il a parlé avec M. C. Mercier de l'ORH et qu'ils ont eu la confirmation que les frais engagés concernant le gardien de sécurité seront à 100 % subventionnés. Devons-nous corriger notre résolution du 9 avril dernier?
N. Renaud, non nous n'aurons pas à la modifier, ils n'enverront pas de facture, donc rien à payer.

LEVÉE DE LA SÉANCE 19h07